

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Constitution du Conseil communal

Le Conseil communal dans sa nouvelle composition entrera en fonction le 1^{er} juin 2026



Pour faire suite à l'élection de M. Alexandre Iseppi par le Conseil général le 23 mars dernier, le Conseil communal a tenu sa séance de constitution le mercredi 1^{er} avril et a décidé de mettre à jour son bureau, qui se déclinera comme suit du 1^{er} au 30 juin 2026 :

Président :	Benoît Simon-Vermot
Vice-présidente :	Sarah Fuchs-Rota
Secrétaire :	Yann Klauser
Membres :	Éric Sivignon Alexandre Iseppi

Dès le 1^{er} juin 2026, les dicastères et les suppléances sont répartis de la manière suivante :

Dicastère	Chef de dicastère	Suppléant
Administration, économie et protection de la population (DAEPP)	Benoît Simon-Vermot	Alexandre Iseppi
Personnel, jeunesse et enseignement (DPJE)	Alexandre Iseppi	Sarah Fuchs-Rota
Cohésion sociale, santé, culture et sports (DCSCS)	Sarah Fuchs-Rota	Yann Klauser
Infrastructures (DI)	Yann Klauser	Éric Sivignon
Territoire, énergie et mobilité (DTEM)	Éric Sivignon	Benoît Simon-Vermot

Val-de-Travers, le 8 avril 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, président du Conseil communal
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch

